

## L'îlot 1D et l'évolution de la zone 1 au début du IV<sup>e</sup> s. av. n. è.

par Jean - Claude Roux

### 1. Problématique

La zone 1, située au nord-est du chantier en bordure de la façade orientale du rempart (fig.1), est l'une des zones choisies pour étudier en continu l'évolution chrono-stratigraphique d'un quartier d'habitation depuis l'origine de la ville (dernier quart du VI<sup>e</sup> s.) jusqu'à l'arasement des structures antiques, les derniers niveaux en place étant datés du premier quart du II<sup>e</sup> s. av. n. è. Depuis 1984, quatorze campagnes de fouilles ont permis d'appréhender, sur une surface de 270 m<sup>2</sup> et sur une profondeur moyenne de 2 m, une stratigraphie complexe et détaillée, témoignant de l'évolution de deux quartiers d'habitation superposés dont les séquences de construction, d'occupation, de réaménagement et de destruction se succèdent sans interruption durant tout le IV<sup>e</sup> s. pour l'îlot 1B, puis du début du III<sup>e</sup> s. au début du II<sup>e</sup> s. av. n. è. pour l'îlot 1A (voir les phases chronologiques de ces deux îlots dans le rapport de fouille de 1995, p.10).

L'étude des périodes plus anciennes a débuté dans la zone 1 au cours de la campagne de fouille de 1994 et s'est poursuivie durant le programme triennuel 1995-1997. Ces travaux ont permis d'analyser, aux abords du rempart, deux îlots d'habitation aux infrastructures bien conservées (îlots 1C et 1D), séparés par une ruelle parallèle à la courtine (ruelle 132) (fig. 2).

L'îlot 1C a été mis au jour en 1994 (rapport de fouille 1994, p.8 et 9) et fouillé en 1996 (rapport de fouille 1996, p.9 à 19). Quant à l'îlot 1D, une première pièce a été appréhendée dans sa partie orientale en 1995 (pièce 33A-B, rapport de fouille 1995, p.14 à 17). En 1997, plusieurs nouveaux secteurs ont été étudiés (cours 34A et B et pièce 36).

L'îlot 1D se compose de deux maisons contiguës qui ont été fouillées intégralement. Afin d'avoir une vision cohérente de ces habitations ainsi que de l'évolution du quartier postérieur à l'îlot, nous avons intégré aux résultats de 1997 ceux relevés en 1995 lors de la fouille de la pièce 33A-B.

Les phases définitives pour ces séquences font suite à la numérotation des phases établies pour les îlots 1A et 1B postérieurs (voir rapport de fouille 1995, p.10). Elles présentent quatre subdivisions qui se placent dans une fourchette chronologique courte, entre -400 et -375 av. n. è.

**Phase 1L :** occupation

**Phase 1K :** destruction et arasement de l'îlot

**Phase 1J :** réoccupation ponctuelle du quartier

**Phase 1I :** nivellement général

L'étude de ces périodes a pu être menée à bien grâce à la pose, durant l'automne 1996, d'un caisson de palplanches et d'un système de pompage approprié, qui ont permis de maintenir hors d'eau les niveaux profonds

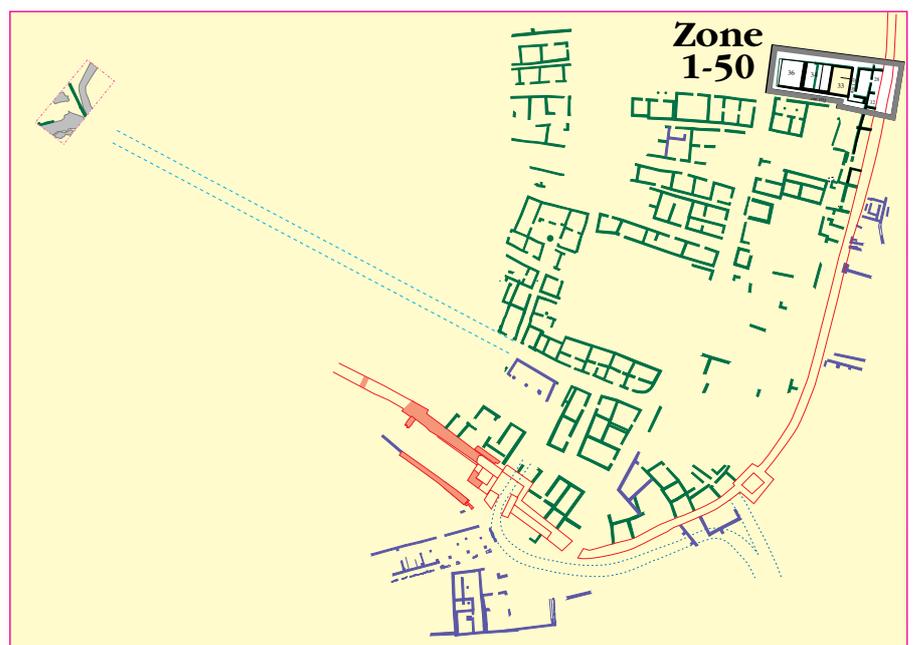


Fig. 1 : Situation des fouilles de la zone 1 dans le quartier de Lattes/Saint-Sauveur.

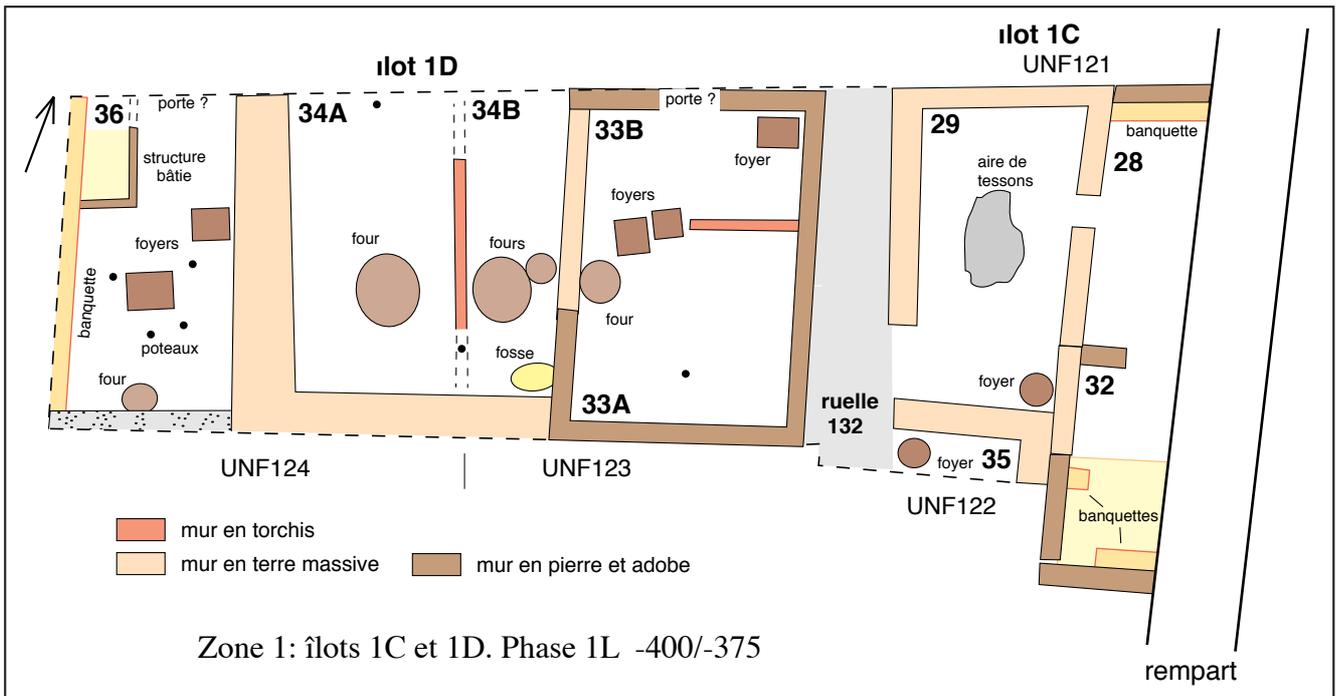


Fig. 2 : Plan synthétique des îlots 1C et 1D durant la phase d'occupation 1L (-400/-375).



Fig. 3 : Le caisson de palplanche de la zone 1 (cliché J.-Cl. Roux, vue prise de l'ouest).

enfouis sous la nappe phréatique. Ce caisson circonscrit une superficie de fouille de l'ordre de 155 m<sup>2</sup> (21,50 x 7,20 m), englobant la totalité de l'îlot 1D, la ruelle 132 ainsi que la pièce 29 de l'îlot 1C. Dorénavant les travaux dans la

zone 1 se poursuivront à l'intérieur des palplanches ; les pièces 28 et 32 contiguës au rempart mais situées à l'extérieur du caisson, seront laissées telles quelles pour une mise en valeur ultérieure (fig. 3).

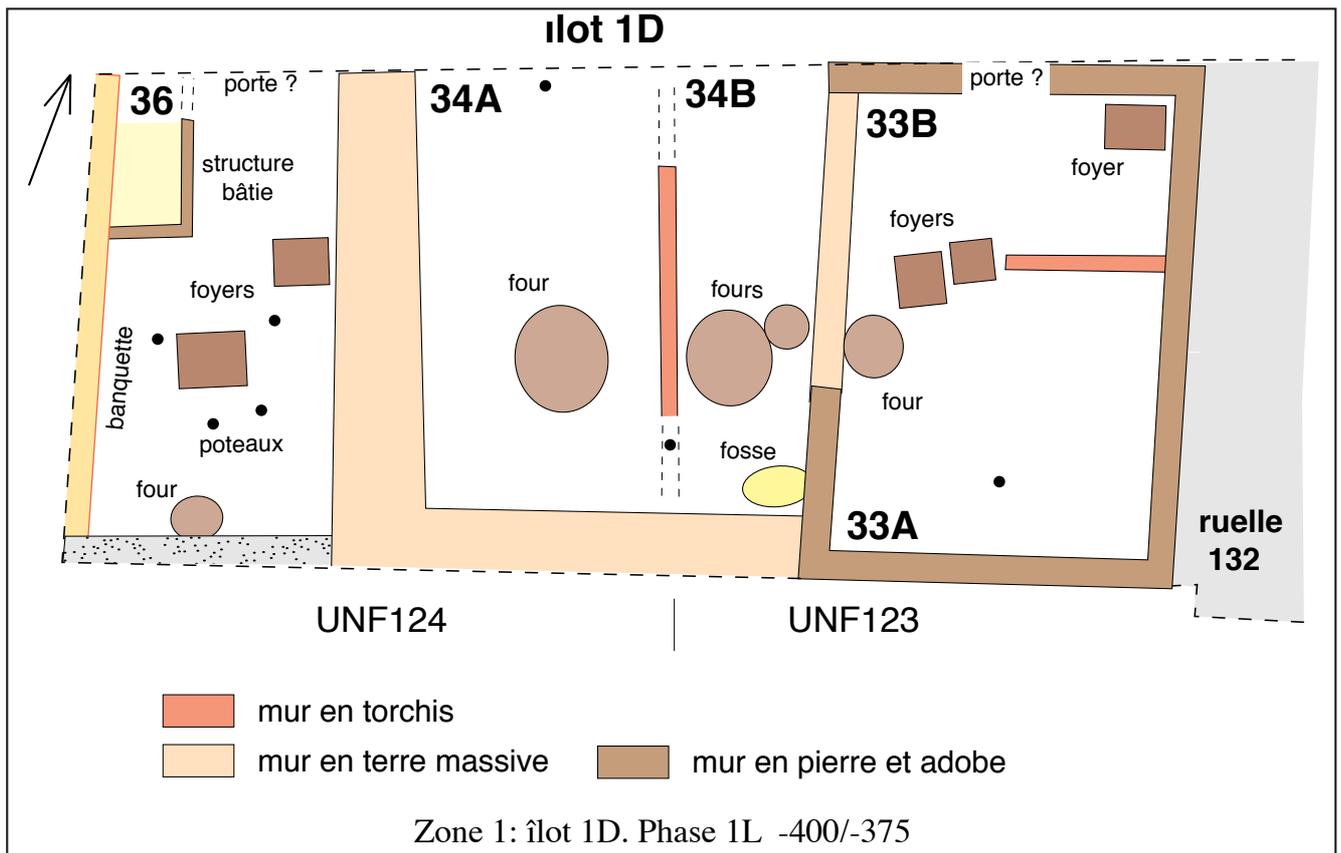


Fig. 4 : Plan synthétique de l'îlot 1D durant la phase d'occupation 1L (-400/-375).

## 2. L'îlot 1D

### 2.1. Les maisons dans l'îlot

L'îlot 1D s'étend à l'ouest de la ruelle 132, en face de la pièce 29 de l'îlot 1C. De forme allongée, orienté est-ouest, il est constitué de cellules juxtaposées accolées par leur grand côté. La partie dégagée se compose de deux pièces rectangulaires encadrant une cour grossièrement carrée. Cette dernière est divisée en deux parties inégales par une cloison en torchis qui marque aussi la mitoyenneté de deux unités d'habitation. À l'est la maison 123 comprend la pièce 33A-B et l'étroite cour 34B ; à l'ouest la maison 124 est formée par la salle 36 et la cour 34A (fig. 4).

Au nord, une ruelle borde la façade septentrionale de l'îlot tandis qu'au sud les murs méridionaux s'engagent sous la berme et ne permettent pas de savoir si l'îlot est limité de ce côté par une ruelle ou d'autres bâtiments. À l'ouest, le prolongement de l'îlot est occulté par la présence du panneau latéral de palplanche.

Les dimensions minimales extra-muros des infrastructures sont :

**Îlot 1D** : longueur (e-w) : 17,50 m ; largeur (n-s) : 8 m ; surface dégagée : 140 m<sup>2</sup>.

**Maison 123** : longueur (e-w) : 7,30/8,50 m ; largeur (n-s) : 8 m ; surface extra-muros : 63 m<sup>2</sup>.

**Maison 124** : longueur (e-w) : 10,00/8,40 m ; largeur (n-s) : 8 m ; surface extra-muros : 74 m<sup>2</sup>.

Les maisons 123 et 124 présentent un schéma identique. De forme grossièrement carrée, chacune comporte

une grande pièce rectangulaire (la pièce 33 subdivisée en deux par une cloison et la pièce 36), accolée à une cour rectangulaire plus ou moins grande (cours 34A et 34B) ; dans les cours, une partie de l'espace était vraisemblablement couvert par un auvent (*infra*). Cet agencement témoigne une répartition spatiale originale des maisons à l'intérieur d'un îlot longiligne.

Les dimensions intra-muros des pièces sont :

**Pièce 33** : longueur (n-s) : 6,70 m ; largeur (e-w) : 4,65 m ; surface : 31 m<sup>2</sup>.

**Salle 33A** : longueur (e-w) : 4,65 m ; largeur (n-s) : 4,40 m ; surface : 20,50 m<sup>2</sup>.

**Salle 33B** : longueur (e-w) : 4,65 m ; largeur (n-s) : 2,30 m ; surface : 11 m<sup>2</sup>.

**Cour 34** : longueur minimale (n-s) : 6,60 m ; largeur (e-w) : 5,80/6,60 m ; surface : 41 m<sup>2</sup>.

**cour 34A** : longueur minimale (n-s) : 6,60 m ; largeur (e-w) : 3,60 m ; surface : 24 m<sup>2</sup>.

**cour 34B** : longueur minimale (n-s) : 6,60 m ; largeur (e-w) : 1,60/3,00 m ; surface : 15 m<sup>2</sup>.

**Pièce 36** : longueur minimale (n-s) : 7 m ; largeur (e-w) : 3,80 m ; surface : 27 m<sup>2</sup>.

Aucune porte d'accès aux maisons de l'îlot 1D n'a pu être reconnue ou localisée par un aménagement spécifique. Cependant les restes architecturaux et les agencements internes suggèrent un accès aux cellules par la ruelle nord. De plus, aucune porte de communication latérale n'existe à l'intérieur de chaque maison, ce qui conduit à supposer que les relations entre pièce et cour s'effectuaient par l'extérieur.

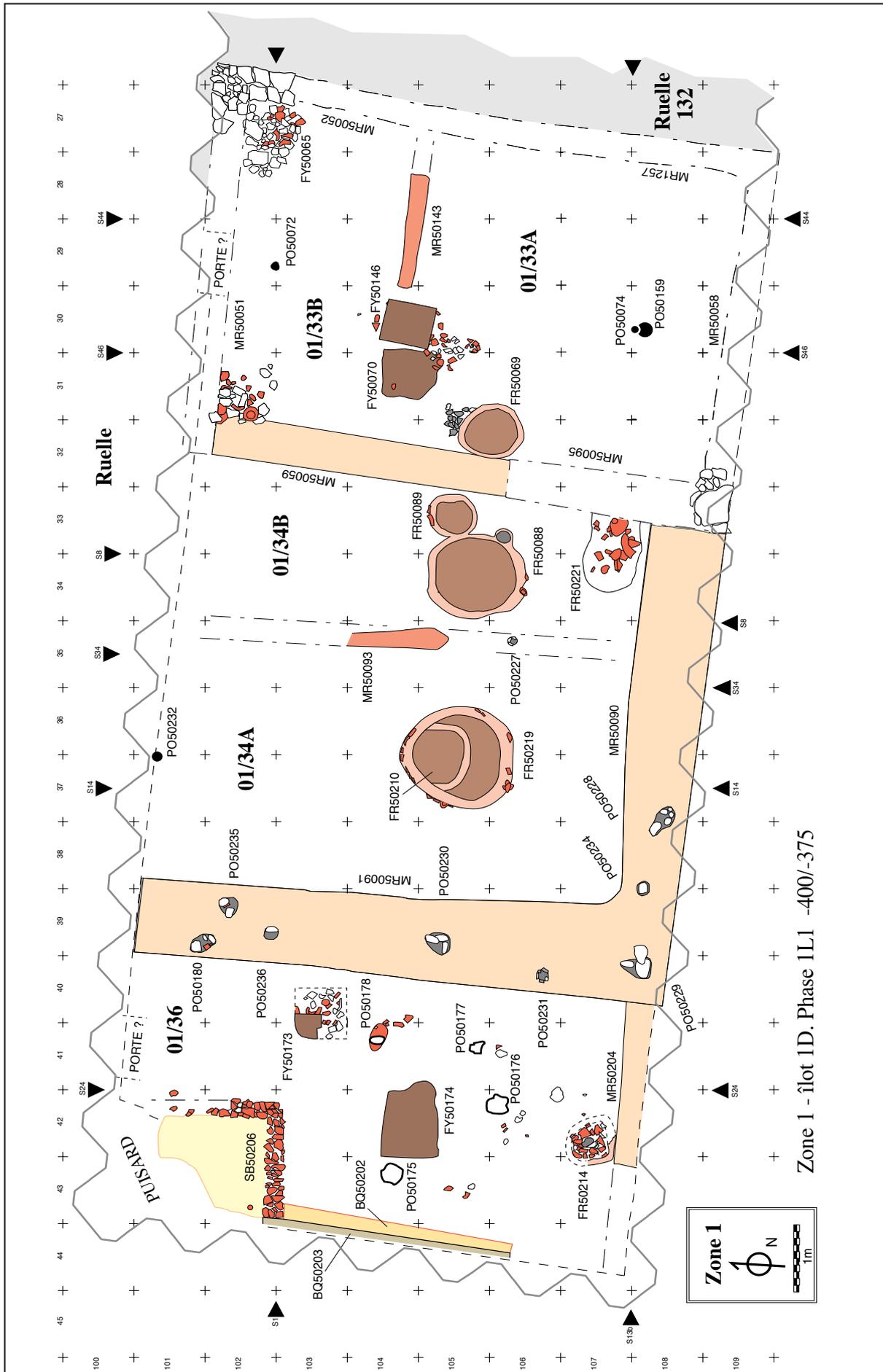


Fig. 5 : Plan général de l'architecture et des aménagements domestiques des maisons 123 et 124.



Fig. 6 : Vue générale de la maison 123 de l'îlot 1D (cliché J.-Cl. Roux, vue prise du nord).



Fig. 7 : Répartition des poteaux (calages) formant l'armature des murs en terre massive des cours 34A et 34B (cliché J.-Cl. Roux, vue prise du nord).

## 2.2. Une architecture mixte

La construction de l'îlot semble s'organiser à partir de modules architecturaux préexistants, dont on entrevoit la présence à travers plusieurs indices, comme par exemple la fondation du mur sud de la pièce 36 (MR50204) sur un mur arasé de nature différente, ou bien la profondeur des tranchées d'épierrement de la pièce 33 qui peuvent suggérer la superposition de fondations en pierre de maisons plus anciennes, ou encore la construction des murs en terre massive entourant les cours sur un terrain dépourvu de vestiges architecturaux. Ces constatations encore ténues demandent à être confirmées au cours des prochaines campagnes de fouille. Pour l'heure, elles suggèrent que la configuration de îlot 1D pourrait résulter d'un rajout d'est en ouest de cellules successives contre une salle préexistante correspondant à la pièce 33.

L'architecture de l'îlot 1D, dont la durée de fonctionnement est très courte (au maximum un quart de siècle), présente des mises en œuvre mixtes en terre massive ou en pierre et brique crue correspondant à différentes étapes de construction (fig. 5).

### La pièce 33

Les murs de la pièce 33 sont bâtis en briques crues reposant sur un soubassement en pierres [MR50051, MR50052, MR50058, MR50059]. Tout les murs ont été épierés sauf l'angle nord-est de la salle où la fondation a conservé deux assises de pierres. Le mur mitoyen ouest MR50059 comporte deux portions différentes : au sud une construction en terre et en adobe et au nord une architecture en terre modelée (fig. 6).

La pièce 33 est divisée par une cloison en torchis [MR50143] qui partage la pièce en deux parties inégales : au nord la salle 33B et au sud la salle 33A d'une surface pratiquement double. La cloison, très arasée, édiflée directement sur le sol de la pièce, se compose de limon fin de couleur jaune ; elle a une largeur de 18 à 26 cm. Son extrémité ouest fait place à une large ouverture de 2,28 m permettant la communication entre les deux salles.

Le sol de la pièce 33 est marqué par trois trous de poteaux situés dans l'axe longitudinal de la salle correspondant aux poteaux porteurs de la toiture. Au nord, le poteau PO50072, d'un diamètre de 7 cm, est fiché dans le sol sur une profondeur de 20 cm ; au sud deux poteaux accolés (PO50074 et PO50159) de 10 et 18 cm de diamètre étaient enfoncés de 10 et 22 cm dans le sol.



Fig. 8 : Vue générale de la maison 124 de l'îlot 1D (cliché J.-Cl. Roux, vue prise du nord).

### La cour 34

La cour 34 est délimitée au sud et à l'ouest par des murs en terre massive [MR50090, MR50091] (fig. 5). Construits directement sur la terre battue, sans tranchée d'ancrage ni de fondation, ils sont formés de couches successives de terre limoneuse grise très compacte et homogène disposés en lits horizontaux de 10 à 15 cm d'épaisseur. A la base, une couche de mise à niveau varie, selon les anfractuosités du terrain, entre 2 et 12 cm. Conservés sur quelques dizaines de centimètres de hauteur seulement, les murs présentent une largeur importante (1,30 m) ; l'élévation devait être vraisemblablement plus étroite et se rapprocher des dimensions des murs en terre massive de l'îlot 1C (entre 0,60 et 0,70 m).

Ces murs en terre massive sont maintenus par une armature de poteaux d'un calibre de 9 à 15 cm de diamètre intégrés dans leur épaisseur (fig. 7). Ces poteaux sont fortement ancrés dans le sol sur une profondeur variant de 10 à 22 cm et calés par des cailloux et des tessons de tailles diverses [PO50028 à PO50031, PO50234 à PO50236, PO50180]. Plusieurs d'entre eux s'appuyaient au fond du trou sur une pierre (PO50229, PO50234) ou sur un tesson d'amphore massaliète (PO50231) posé à plat, évitant ainsi l'enfoncement du support. Les poteaux se répartissent à intervalle irrégulier entre 1,10 m et 2,37 m, à l'exception d'un groupe de trois poteaux au nord du mur MR50091 (à l'ouest de la pièce) espacés de 0,70 m. Aucun poteau n'a été observé dans la moitié orientale du mur MR50090 (au sud). La présence du caisson de palplanches a interdit de vérifier si la cour était fermée au nord.

L'intérieur de la cour 34 est divisé en deux espaces de superficie inégale par une cloison en torchis de direction nord-sud [MR50093] séparant à l'ouest la cour 34A et à l'est la cour 34B. La cloison, largement détruite, est arasée au niveau des sols et n'est plus conservée que sur une longueur de 1,42 m dans sa partie centrale (largeur 0,20/0,32 m). Dans l'axe de la cloison, au sud, un petit poteau de 6 à 8 cm de diamètre, servait d'armature à la structure [PO50227].

Dans les cours, plusieurs indices tendent à indiquer la présence d'un auvent en matériaux légers. Au nord de la cour 34A, dans l'axe médian, un trou matérialise l'emplacement d'un poteau de 10 cm de

diamètre et enfoncé sur une dizaine de centimètres dans le sol [PO50232]. Sa position centrale ainsi que la présence à cet endroit d'un enduit de sol suggèrent l'existence d'un auvent latéral couvrant la partie septentrionale de la cour. De même dans la cour 34B, l'espace compris entre les fours et le mur sud a été régulièrement recouvert d'un enduit de sol, ce qui sous-entend aussi la présence d'une couverture qui protégeait vraisemblablement les fours et la partie arrière de la cour.

La partie nord des cours présente un pendage prononcé, de l'ordre de 20%, à partir de l'axe des Y des carrés 104. Ce basculement du sol s'est produit au cours de l'occupation de l'îlot, comme en témoignent les apports et la nature des remblais de nivellement qui ont été déposés dans la dépression pour rattraper l'horizontalité. Ce phénomène, déjà observé dans plusieurs endroits au sud de la ville (zones 24 et 27), pourrait résulter de tassements dus à des mouvements sismiques.

### La pièce 36

Située à la limite ouest de la fouille, la pièce 36 n'est connue que dans sa partie méridionale matérialisée par le mur en terre MR50204 (fig. 5 et 8). Ce mur est conservé sur une longueur de 2,38 m dans sa partie orientale ; sa largeur exacte est inconnue (limite de fouille). Il est fait de terre massive constituée d'un limon gris compact et hétérogène. Il se surimpose à l'est à un mur plus ancien encore en élévation d'une dizaine de centimètres, tandis qu'à l'ouest il repose directement sur le sol de terre battue sans aménagement particulier.

## 2.3. Stratigraphie et aménagements domestiques des maisons 123 et 124 (phase 1L)

### 2.3.1. La maison 123

La maison 123 est constituée d'une grande pièce divisée en deux espaces par une cloison (salle 33A au nord et

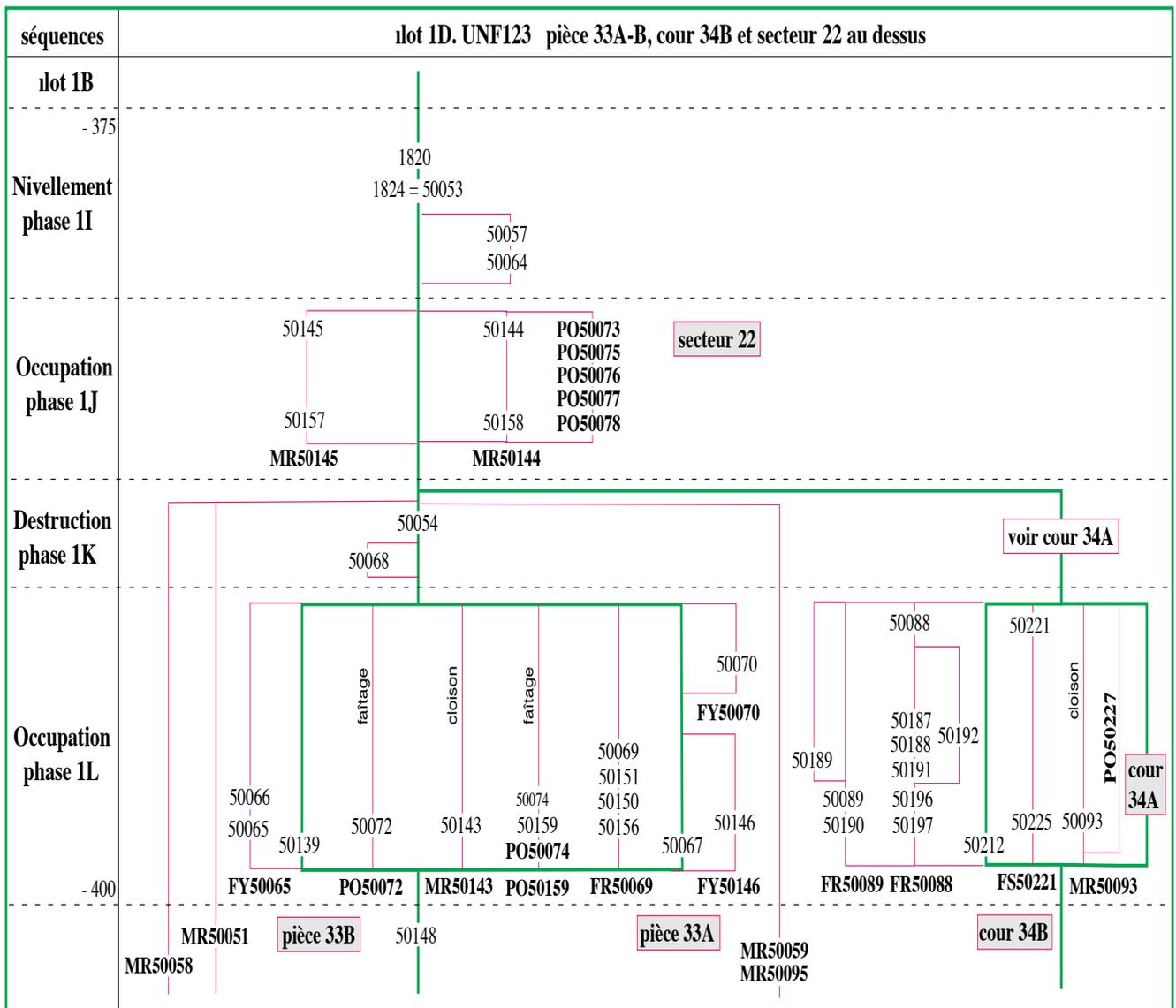


Fig. 9 : Diagramme stratigraphique de la maison 123: pièce 33A-B et cour 34B, surmontées par le secteur 22.

salle 33B au sud) ; elle surplombe d'une vingtaine de centimètres une étroite cour située du côté ouest (cour 34B) ; il semble que la communication entre la pièce et la cour s'effectuait par l'extérieur au nord (fig. 4 et 6).

#### *Les pièces 33A et 33B*

Ces deux pièces correspondant à la subdivision d'une même salle comportent un seul niveau d'occupation [50067, 50139] reposant sur un épais remblai homogène de limon gris clair [50148] (fig. 9 et 10). Les sols en terre battue sont en général propres, bien que celui de la pièce 33B soit marqué par des traces de brûlé dans sa partie nord.

Plusieurs structures de cuisson installées au nord-ouest de la pièce 33B, et en particulier dans le passage entre les deux espaces, indiquent que celle-ci avait une vocation principalement liée à la fabrication des repas (fig. 9).

Il s'agit d'abord d'un four fixe à sole pleine [FR50069] qui s'appuie contre le mur en terre MR50059. Sa couronne circulaire de 90-100 cm de diamètre extérieur, arasée au niveau de la sole, enserre une chambre de chauffe de 4380 cm<sup>2</sup> dont l'ouverture se situe du côté nord.

A 1,10 m environ au nord-est du four, un premier foyer construit [FY50069] est aménagé à même le sol dans le passage entre les deux salles. La plaque de cuisson ayant totalement disparu, il ne subsiste qu'un radier de tesson de forme carrée (64 x 68 cm).

A l'ouest de ce foyer, une seconde plaque de cuisson rectangulaire à sole lisse [FY50070, 70 x 80 cm] a été installée quasiment au milieu du passage en remplacement du premier. Vers la fin de l'occupation, une aire de tessons aménagée comme plan de travail recouvre partiellement le coin sud-est de la chape (fig. 5 et 12).

Dans la pièce 33B, un foyer, d'un type original, a été construit dans l'angle nord-est [FY50065].

De forme rectangulaire (40-70 x 110 cm), il est constitué de cailloux de 10-15 cm et de quelques tessons d'amphore massaliète agencés sans disposition particulière. Une aire de combustion circulaire de 25 cm de diamètre est située à extrémité opposée au coin du mur, et s'appuie en arc de cercle contre le mur nord. Elle est délimitée par une couronne de

séquences	ilot 1D pièce 33A-B et secteur 22 au dessus	
Nivellement phase II	1820□ □	de 4 à 25 cm, remblai de nivellement de limon gris charbonneux, compact et homogène
	1824□ 50053□	de 4 à 14 cm, remblai de nivellement de limon gris, compact et homogène
	50057□ □	de 1 à 22 cm, remblai de nivellement de limon gris compact et homogène; en surface niveau de pierres + tessons
	50064□ □	de 2 à 4 cm, remblai ponctuel indifférencié de limon gris, meuble et hétérogène, le long du mur nord MR50051
Occupation phase IJ	□—	occupation partielle, pas de sol ni de couche reconnue. Architecture légère
Destruction phase IK	50054□	de 2 à 8 cm, remblai indifférencié de limon gris compact et homogène
	50068□ □	de 2 à 3 cm, couche de destruction de limon en périphérie du four FY50065 (fragments de voûte en torchis, limon jaune meuble et hétérogène)
Occupation phase IL	50139□ 50067□	de 1 à 3 cm, sédimentation de sol de limon gris compact et hétérogène Arrêt de fouille

séquences	ilot 1D pièce 36 et secteur 23 au dessus	
Nivellement phase II	1853□ 1906□ 50163□	de 7 à 24 cm, remblai de nivellement de limon divers de couleur grise, compact et homogène, vidanges de foyers multiples
Occupation phase IJ	□—	occupation partielle, pas de sol ni de couche reconnue. Architecture légère
Destruction phase IK	□—	arasement de la pièce, pas de couche de destruction
Occupation phase IL	50172□ 50200□	moyenne 12 cm, sol feuilleté composé de 9 à 10 couches alternant enduit de limon jaune et sédimentation de limon gris
	□	Dernier niveau d'occupation de la pièce 36
	50201□ □	séquence d'occupation composée de plusieurs couches successives et/ou ponctuelles (sol construit de limon jaune, remblai fin ponctuel, sédimentation de limon gris, sable d'assainissement)
	□ □	Arrêt de fouille□□

Fig. 10 : Epaisseur, nature, texture et définition des unités stratigraphiques des pièces 33A-B, 36 et des secteurs 22 et 23.

cailloux contenant encore à l'intérieur des cendres. La partie adjacente au foyer servait vraisemblablement de plan de travail.

#### La cour 34B

La cour 34B présente un sol horizontal cendrex et charbonneux dû au fonctionnement de deux fours installés dans sa partie centrale. Le sol, à l'arrière de la cour, comporte un traitement particulier de type "mille-feuille", c'est-à-dire des sols enduits de limon fin jaune entrecoupés par une sédimentaire de sol gris plus ou moins épaisse [50212] (fig. 10 et 15). La présence de sols enduits dans ce secteur témoigne que cette partie de la cour, ainsi que les fours, étaient vraisemblablement couverts par un auvent (fig. 5). Les fours fixes à sole pleine, construits accolés et utilisés en même temps, ont été arasés au niveau de la sole (fig. 13).

L'implantation du grand four [FR50088] a nécessité au départ le creusement d'une fosse d'ancrage [50197] qui en même temps a servi à niveler le terrain. Une couronne légèrement ovale [50196] d'un diamètre extérieur de 123-138 cm délimite une chambre de cuisson de 9672 cm<sup>2</sup>. Sur la sole lissée [50188], des restes de combustion ont été retrouvés [50187]. Aucune trace d'une ouverture dans la couronne n'a pu être observée. Au sud-est de la couronne, une base circulaire externe (dia-

mètre 17 cm, épaisseur 7 cm) a été modelée en même temps que la paroi du four [50192]. L'intérieur de cet aménagement présente une cavité concave ; la fonction en est énigmatique.

Le petit four [FR50089] s'intercale entre le grand four et le mur MR50059 sans que l'on sache s'il a été construit en même temps ou postérieurement au grand four. D'une mise en oeuvre tout à fait originale et jusqu'alors inconnue à Lattes, il comprend un socle circulaire de terre modelée de limon jaune fin et homogène de même nature que la couronne du four FR50088 (diamètre de 60-70 cm). Cette base [50190] est munie d'une cavité circulaire centrale creusée sur une profondeur de 2 cm environ et reçoit une sole d'argile lissée [50089] d'une surface de cuisson de 1734 cm<sup>2</sup>. Le pourtour de la base a servi de couronne et de support aux parois. L'ouverture du four se situe au nord ; à cet endroit un bord de mortier massaliète a été encastré dans la paroi externe du socle pour renforcer l'ouverture. De ce côté, des restes de combustion cendrex sont accumulés en tas contre les structures [50189].

À l'arrière de la cour, une fosse oblongue [FS50221] est creusée perpendiculairement au mur est (MR50059), à environ 10 cm du mur sud. Profonde de 16 cm, elle présente des parois obliques régulières et un fond plat [50225]. Elle est comblée de gros tessons d'amphore massaliète (20-40 cm), de petits cailloux (10-15 cm) et de quelques fragments de brique crue [50221] ; sa fonction est indéterminée.

#### 2.3.2. La maison 124

La maison 124 est formée d'une pièce rectangulaire (pièce 36) et d'une cour (cour 34A) d'une surface pratiquement équivalente, située du côté est. Les relations entre les deux modules s'effectuait par probablement au nord en passant par l'extérieur (fig. 4 et 8).

Comme pour la maison adjacente, la maison 124 présente une seule séquence d'occupation, marquée cependant dans la pièce par une sédimentation plus conséquente.

#### La pièce 36

La pièce 36 comporte deux états d'aménagement successifs. Le premier état est directement établi au sommet d'un remblai 50209. Le niveau d'occupation [50201] se compose de plusieurs couches de nature différente réparties irrégulièrement à la surface de la salle (sol enduit jaune, sédimentation de sol, remblai ponctuel, sable d'assainissement). Quelques structures domestiques ont été installées (fig. 14 et 15).

Une banquette en terre modelée [BQ50203] longe tout le parement du mur supposé fermer la pièce à l'ouest. Détruite à ses extrémités, elle a été mise au jour sur une longueur de 3,40 m et partiellement observée

Secteur	Fait	Us	Nature
33A-B	MR50052	50052	Élévation de mur en pierres liées à la terre
		50056	Comblement de tranchée d'épierrement
	MR50051	50050	Creusement de tranchée d'épierrement
		50051	Élévation de mur en pierres liées à la terre
	MR50058	50055	Comblement de tranchée d'épierrement
		50062	Creusement de tranchée d'épierrement
	MR50059	50058	Creusement de tranchée d'épierrement
		50059	Comblement de tranchée d'épierrement
	MR50095	50063	Creusement de tranchée d'épierrement
		50095	élévation de mur en terre massive
	MR50143	50143	élévation de cloison en torchis
		50069	sole de four en terre cuite pleine
	FR50069	50150	radier de sole de four en tessons
		50151	couronne de four en torchis
33A	FY50070	50156	creusement de la fosse d'ancrage
		50070	sole de foyer non décorée
	FY50146	50149	radier de sole de foyer en tessons
		50146	radier de sole de foyer en tessons
PO50074	50074	trou de poteau	
	50159	trou de poteau (us composite)	
33B	PO50072	50072	trou de poteau
		FY50065	socle d'implantation de foyer en pierres

Secteur	Fait	Us	Nature
34A-B	MR50090	50090	élévation de mur en terre massive
		50093	élévation de cloison en torchis
	MR50093	50093	élévation de cloison en torchis
		50227	calage de poteau
	PO50227	50227	calage de poteau
		FR50210	50210
	50216		couronne de four en torchis
	FR50219	50217	base de four en terre
		50219	sole de four en terre cuite pleine
	FR50219	50220	couronne de four en torchis
		50223	radier de sole de four en tessons
	PO50228	50226	creusement de la fosse d'ancrage
		50228	trou et calage de poteau (us composite)
	PO50232	50232	trou de poteau
50234		trou et calage de poteau (us composite)	
FR50088	50234	trou et calage de poteau (us composite)	
	50088	destruction de paroi de four	
FR50089	50187	restes de combustion	
	50188	sole de four en terre cuite pleine	
FR50089	50191	radier de sole de four en tessons	
	50192	comblement cavité dans la couronne	
FR50089	50196	couronne de four en torchis	
	50197	creusement de la fosse d'ancrage	
FR50089	50089	sole de four en terre cuite pleine	
	50190	socle de support du four	
FR50089	50221	comblement de la fosse	
	50225	creusement de la fosse	

Secteur	Fait	Us	Nature
22	PO50073	50073	trou de poteau
		50075	trou de poteau
	PO50076	50076	trou de poteau
		50077	trou de poteau
	PO50078	50078	trou de poteau
		50092	fondation de cloison en matériaux légers
	MR50144	50144	fondation de cloison en matériaux légers
		50145	fondation de cloison en matériaux légers
	MR50165	50165	fondation de cloison en matériaux légers
		50168	trou et calage de poteau (us composite)
	PO50169	50169	trou et calage de poteau (us composite)
		50170	trou et calage de poteau (us composite)
	PO50171	50171	trou et calage de poteau (us composite)
		50179	comblement de la cuve
CV50179	50182	paroi d'une cuve en torchis	
	50183	trou et calage de poteau (us composite)	
MR50207	50207	fondation de cloison en matériaux légers	
	50208	trou et calage de poteau (us composite)	
PO50233	50233	trou et calage de poteau (us composite)	

Secteur	Fait	Us	Nature
34-36	MR50091	50091	élévation de mur en terre massive
		50180	trou et calage de poteau (us composite)
	PO50229	50229	trou et calage de poteau (us composite)
		50230	trou et calage de poteau (us composite)
	PO50231	50231	trou et calage de poteau (us composite)
		50235	trou et calage de poteau (us composite)
	PO50236	50236	trou et calage de poteau (us composite)
		50202	corps de banquette en terre
	BO50203	50203	corps de banquette en terre
		50213	dépôt de vase
	FR50214	50214	radier de sole de four en tessons
		50215	sole de four en terre cuite pleine
	FR50214	50218	couronne de four en torchis
		50173	sole de foyer non décorée
FY50173	50184	radier de sole de foyer en tessons	
	50174	sole de foyer non décorée	
FY50174	50185	radier de sole de foyer en tessons	
	50193	sole de foyer non décorée	
FY50193	50194	radier de sole de foyer en tessons	
	50198	radier de sole de foyer en tessons	
FY50198	50199	radier de sole de foyer en tessons	
	50204	élévation de mur en terre massive	
MR50204	50175	base de poteau en pierre	
	50176	base de poteau en pierre	
PO50175	50177	base de poteau en pierre	
	50178	base de poteau en pierre	
PO50176	50178	base de poteau en pierre	
	50186	creusement de base de poteau	
PO50177	50186	creusement de base de poteau	
	50206	structure bâtie indéterminée	

Fig. 11 : Listes des faits appartenant à l'îlot 1D classés par secteurs, et Us qui les composent.



Fig. 12 : Pièce 33B. Four fixe à sole pleine FR50069 accompagné d'un foyer construit à sole lisse FY50070 (cliché J.-Cl. Roux, vue prise de l'est).



Fig. 13 : Fours fixes à sole pleine FR50088 et FR50089 dans la cour 34B (cliché J.-Cl. Roux, vue prise du nord).

sur une largeur de 0,25 m., sa partie arrière étant masquée par les planches. Sa mise en œuvre utilise une technique de façonnage bien particulière et déjà reconnue dans des structures similaires du IV<sup>e</sup> siècle av. n. è. La base est formée d'une couche de limon compact gris de 5 cm d'épaisseur remontant en avant en bourrelet arrondi sur une hauteur de 5 à 10 cm. L'intérieur de la banquette a été ensuite comblé par des matériaux divers en terre (limon, limon-argileux, terre carbonisée, morceaux de terre durcis par le feu). L'ensemble est recouvert par un second modelage de limon fin gris, compact et homogène, de 5 à 10 cm d'épaisseur, qui forme le corps définitif de la structure.

Au sud, contre la partie centrale du mur, un petit four fixe à sole pleine [FR50214] a été aménagé directement sur le sol, sans fosse d'ancrage. Très endommagé, il n'a conservé qu'un segment de sa couronne de limon fin jaune [50218] et une partie de son radier de tesson d'amphore massaliète [50214] tandis que sa sole a pratiquement disparu [50215]. Aucune mesure entière n'a pu être relevée (radier minimum : 45 x 55 cm).

Enfin au centre de la salle, légèrement décentré vers l'arrière, un foyer construit à même le sol [FY50199] n'a conservé que son radier de tesson [50199]. La sole ayant été totalement détruite, aucun indice ne permet de savoir si elle était décorée ou non.

Le second état de la pièce 36 voit la perduration du four FY50214 tandis que de nouvelles structures domestiques sont construites. Durant cette période, la surface de la pièce a été régulièrement enduite de couches fines de limon jaune surmontées d'une sédimentation de ton gris [50172,50200]. Dans la partie nord de la salle, le sol est moins feuilleté et comporte davantage de charbons de bois, de cendres et de petites pierres. Dans le coin nord-ouest une structure bâtie est aménagée contre la banquette qui est ensuite rehaussée et élargie. Au centre de la sal-

le, le foyer FY50199 est recouvert par une succession de trois foyers construits. Enfin dans le quart nord-est, un foyer construit est disposé perpendiculairement au mur oriental.

La structure bâtie SB50206, de forme rectangulaire mais détruite au nord par l'installation d'un puisard (1,78 x 1,90 m minimum), est formée de deux murets en angle droit qui délimitent dans le coin de la salle un réduit de plus de deux mètres carrés ; à l'intérieur, le sol est couvert d'une chape de limon-argileux très compacte de couleur jaune, sur 8 à 10 cm d'épaisseur. Les murets, d'une largeur de 25 à 30 cm, sont constitués d'une arase de tessons d'amphore massaliète disposés sur deux rangées et surmontés par une élévation de briques crues. Dans le coin interne sud-ouest, une coupe complète à pâte claire massaliète peinte a été déposée à plat sur le sol antérieur avant la mise en place de la chape. Arasée au niveau de la chape, la structure ne livre aucun éléments permettant de définir sa fonction ; on la comparera cependant à des restes équivalents mis au jour dans la pièce 7 de l'îlot 4-sud (phase 4sE2, vers 300/250) interprétés comme des structures de stockage en vrac à l'air libre (Lattara 5, p.178 ; Lattara 7, p.55, fig.36 ; Lattara 9, p.183, UNF410).

La nouvelle banquette BQ50202, détruite elle aussi à son extrémité sud, s'appuie contre la structure bâtie et surélève l'ancienne banquette de 6 à 8 cm tout en augmentant sa largeur (largeur reconnue 35 cm). Construite en terre modelée avec un limon compact gris, elle repose sur le sol antérieur ; elle a été progressivement recouverte jusqu'à sa surface par les exhaussement répétés du sol 50172.

Le foyer FY50173, construit à une vingtaine de centimètres du mur MR50091, est partiellement détruit. Le radier, fait d'une trame irrégulière de tessons massaliètes [50184], repose sans cavité d'ancrage sur un des sols enduits (50200). La sole lissée n'était pas décorée [50173].

Au centre de la salle trois foyers construits se sont superposés au fur et à mesure de l'élévation du sol. Le plus ancien, le foyer FY50198, installé au-dessus du foyer FY50199 du premier état, ne présente plus qu'un radier irrégulier de tessons, de forme carrée et de 60 cm de côté

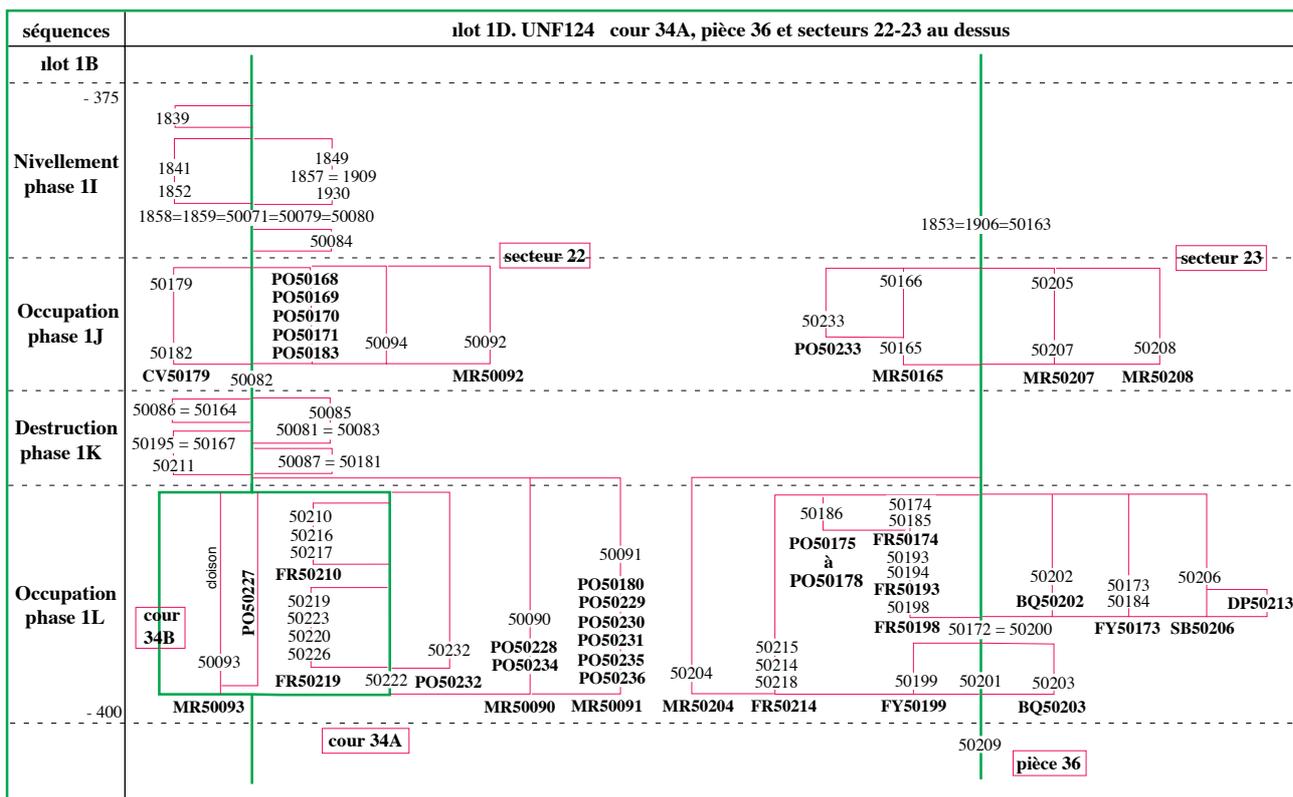


Fig. 14 : Diagramme stratigraphique de la maison 124: pièce 36 et cour 34A , surmontées par les secteurs 22-23.

séquences	ilot ID cours 34A, 34B et secteur 22 au dessus
Nivellement phase II	1839 □ de 2 à 16 cm, remblai ponctuel de limon jaune, compact et hétérogène
	1841 □ interface entre 1839 et les rebuts de graines 1841 □
	1852 □ de 2 à 6 cm, aires de rejet de graines grillées carbonisées et de charbons de bois □ 1857=□ 1909
	50079 □ (=1858=1859=50071=50080) de 8 à 26 cm, remblai de nivellement de limon gris compact et hétérogène □
Occupation phase IJ	50084 □ cour 34A - de 2 à 6 cm, remblai de limon jaune peu compact et hétérogène □ □ nivellement au dessus du four
	50082 □ sol d'occupation partielle en terre fonctionnant avec l'architecture en matériaux légers
	50086 □ de 6 à 10 cm, remblai de limon gris compact et homogène comblant et nivelant une inflexion nord du terrain 50164 □
	50167 □ de 4 à 24 cm, remblai de limon jaune foncé compact et homogène noyant un blocage 50195 □ de cailloux. Comblement d'une inflexion nord du terrain
Destruction phase IK	50211 □ de 2 à 12 cm, remblai de limon gris compact et homogène comblant une inflexion nord du terrain □
	50085 □ de 14 à 19 cm, limon argileux gris compact et homogène, destruction du mur en terre massive MR50090 □
	50081 □ auvent 34B - de 4 à 12 cm, couche de limon gris meuble et hétérogène 50083 □ destruction des fours répandue autour des structures
	50087 □ cour 34A - de 4 à 16 cm, couche de limon gris meuble et hétérogène (fragments 50181 □ d'adobe, de torchis, tessons), destruction du four
Occupation phase IJ	50222 □ cour 34A - sol irrégulier de limon gris clair, parsemé de tessons divers. Au nord enduit de sol horizontal de limon jaune sur une bande de 1,5 m de large □ Arrêt de fouille
	50212 □ auvent 34B - de 4 à 12 cm, au sud des fours. 4 enduits de sol de limon jaune □ □ entrecoupés de sédimentations de sol de couleur grise □ Arrêt de fouille

Fig. 15 : Epaisseur, nature, texture et définition des unités stratigraphiques des cours 34A et B et du secteur 22.

[50198]. Le second foyer (FY50193) est décalé vers le sud d'une quarantaine de centimètres. De forme rectangulaire, orienté nord-sud (65 x 120 cm), il comporte un radier irrégulier plus ou moins lâche [50194] recouvert par une sole conservée uniquement dans sa partie nord ; aucun motif ne décore la chape [50193]. Enfin le dernier foyer (FY50174), lui aussi rectangulaire (70 x 100 cm), se compose d'un radier formé de deux lits de tesson [50185] supportant une sole lissée bien conservée [50174] dont la surface a été volontairement détruite en périphérie comme si on avait voulu faire disparaître un décor (?). La dernière aire de cuisson est environnée par trois pierres posées à plat sur le sol [PO50175 à PO50177] et une quatrième pierre calée dans une fosse (PO50178). De petit calibre, elles devaient servir de base de potelets pour une installation en relation avec le foyer.

#### La cour 34A

La cour 34A est caractérisée par un sol en terre battue irrégulier, parsemé de tessons divers et très légèrement bombé au niveau de la structure de cuisson centrale [50222] (fig. 14 et 15). Au nord, sur une bande de 1,50 m de large depuis la limite de fouille, le sol est enduit d'un limon jaune d'un centimètre d'épaisseur. La présence du poteau axial PO50232 permet d'avancer l'hypothèse que cette partie de la cour pouvait être couverte par un auvent. Au centre de la cour, légèrement décalés vers l'arrière, deux fours fixe à sole pleine de taille différente se sont succédés (fig. 5).



**Fig. 16 :** Fours fixes à sole pleine emboîtés (FR50219 et FR50210) dans la cour 34A (cliché J.-Cl. Roux, vue prise du nord).

La construction du premier four [FR50219] a nécessité au préalable le creusement d'une tranchée circulaire de 1,50 de diamètre, large de 10 cm et profonde de 4 cm [50226]. C'est dans cette tranchée d'ancrage qu'a été modelée la couronne [50220] dont une partie repose aussi sur le sol. Détruite sur sa face sud, elle délimite une structure circulaire légèrement élargie vers le nord, d'un diamètre de 1,55 m. A l'intérieur, la chambre de chauffe (diamètre 1,17 m) offre une surface utile de 10746 cm<sup>2</sup>. Un radier formé principalement de tessons d'amphores massaliètes tapisse d'une trame serrée l'aire de cuisson [50223]. Il est recouvert par une sole lissée horizontale [50214]. Aucune ouverture n'a été observée.

Au cours de l'occupation, la voûte du four est détruite et les fragments de torchis concassés sont étalés sur la sole sur une épaisseur de 3 cm [50217]. C'est sur ces fragments formant radier qu'a été façonnée la couronne semi-circulaire d'un four plus petit [FR50210]. La couronne s'appuie contre la paroi nord du grand four formant ainsi une structure ovale de 0,90 sur 1,10 m qui délimite une aire de cuisson de 4183 cm<sup>2</sup> (66 x 80 cm). La sole de ce second four a disparu laissant apparaître un radier de tesson organisé en trame lâche [50210].

### 3. La destruction de l'îlot 1D et la transformation des maisons 120 et 122 de l'îlot 1C (phase 1K)

Dans les maisons 123 et 124, les fours et les cloisons internes MR50093 et MR50143 sont détruits et arasés au niveau des sols d'occupation et les matériaux,



**Fig. 17 :** Vue générale de l'îlot 1C bordé par la ruelle 132 (cliché J.-Cl. Roux, vue prise du nord).

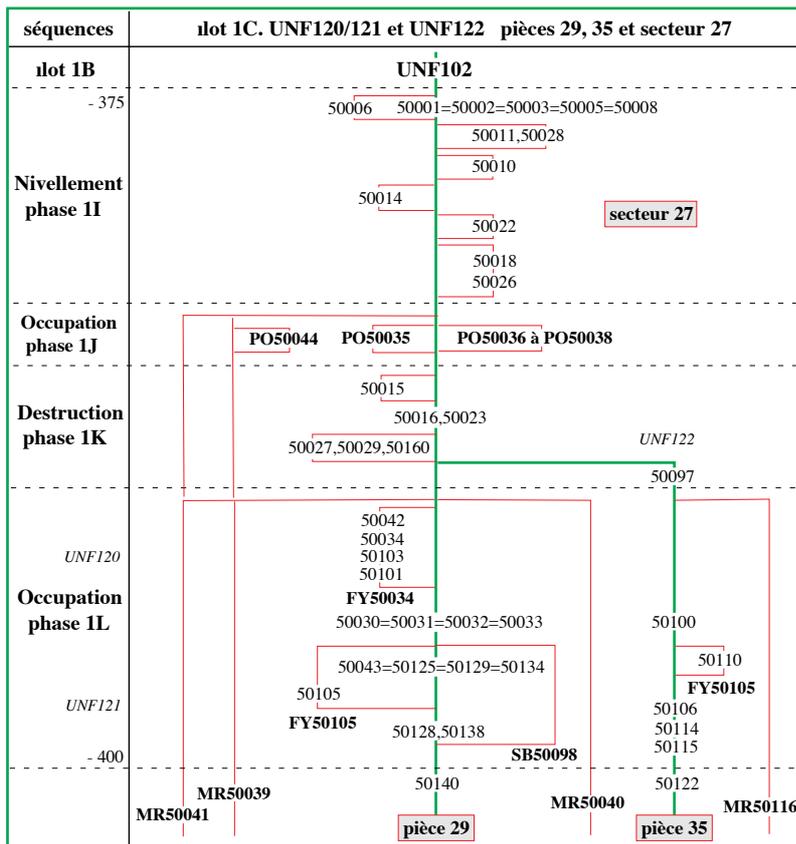


Fig. 18 : Diagramme stratigraphique des maisons 120/121 et 122: pièces 29 et 35 surmontées par le secteur 27.

mélangés aux restes de combustion, sont étalés en périphérie [pièce 33 : 50054, 50068 ; cour 34A : 50087=50181 ; cours 34B : 50081=50083].

Les murs de la pièce 33 sont épierés [creusement 50060-50063, comblement 50055, 50056, 50058, 50059], sauf un tronçon du mur est (MR1257) qui reste en élévation et qui sera réutilisé dans l'architecture de l'îlot 1B. Les murs en terre massive des cours 34A et B et de la pièce 36 sont arasées à 10-24 cm du niveau des sols. Les déblais de destruction se répartissent le long des murs sur une bande de 40 à 80 cm de large (50085). Dans la pièce 36, on n'observe aucune couche caractéristique pouvant être rattachée à cette phase de destruction.

La dépression du terrain enregistrée au nord des cours est comblée jusqu'au niveau des couches de destruction. Un premier apport de terre [50211] est recouvert par un puissant blocage de cailloux jetés pêle-mêle sur une épaisseur d'une quarantaine de centimètres, mêlés à de la terre. Cette recharge rattrape pratiquement l'horizontalité du sol [50167=50195]. Une dernière couche de terre [50086=50164] nivelle définitivement le secteur.

Cette configuration de la zone a été subdivisée en deux nouveaux secteurs : à l'ouest le secteur 23, correspondant à la surface de la pièce 36, et à l'est le secteur 22, au-dessus des cours et de la pièce 33.

Dans l'îlot 1C, la phase de destruction 1K est aussi observée dans les maisons 120 et 122 accolées au rempart (fig. 17). Les murs en terre massive des pièces frontales 29 et 35 sont partiellement ou complètement détruits [50015, 50016, 50023, 50027, 50029, 50160] tandis que les petites salles arrières appuyées contre la courtine deviennent indépendantes les unes des autres (pièces 28, 30 et 31). Dans ces pièces des modifications concernent surtout l'ouverture et le bouchage de portes ; aucune couche de destruction n'y est attestée. Les détails de cette séquence, enregistrée précédemment sous la phase 1L1a, sont décrits dans le rapport de fouille 1996, p.16 à 19. On en résume ici l'essentiel dans les diagrammes des figures 18 et 19 et dans les tableaux des figures 20, 21 et 22.

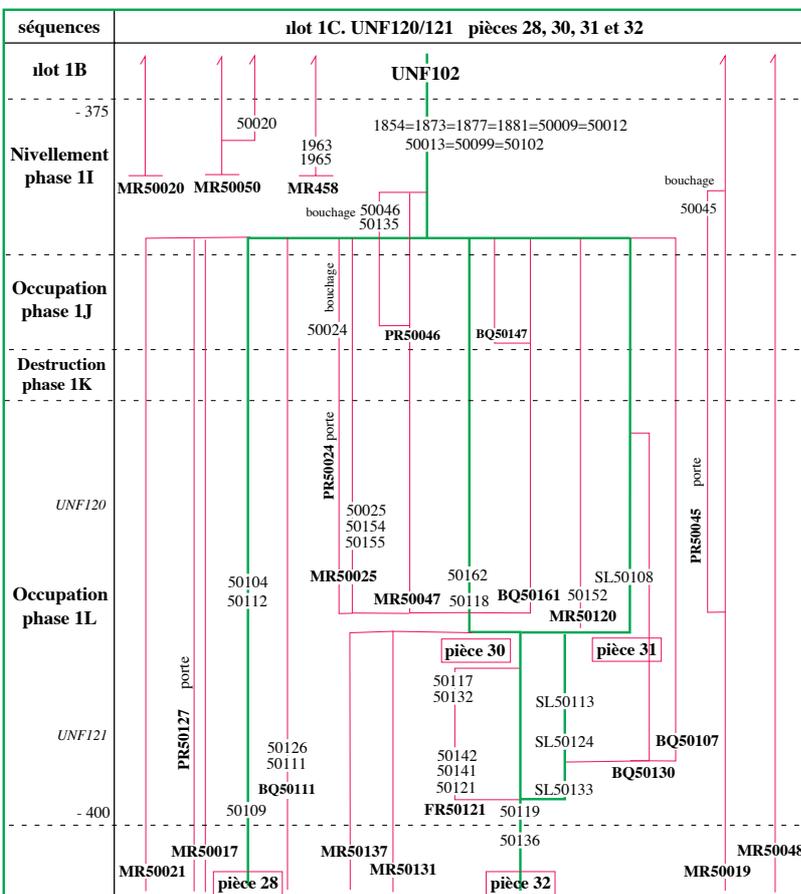


Fig. 19 : Diagramme stratigraphique des maisons 120/121: pièces 28, 30 à 32.

séquences	ilot 1C pièce 29	
Nivellement phase II	50006	de 1 à 10 cm, remblai ponctuel de limon gris peu compact et hétérogène
	50001	(50002=50003=50005=50008) de 4 à 22 cm, remblai de limon gris meuble hétérogène contient de nombreux gros os de boeuf
	50011	de 3 à 14 cm, remblai ponctuel de limon gris meuble et hétérogène
	50028	de 4 à 8 cm, remblai ponctuel de limon gris peu compact et hétérogène
	50010	de 4 à 22 cm, remblai ponctuel de limon gris meuble et hétérogène + nombreux fragments de torchis et d'adobe
	50014	de 0,5 à 4 cm, couche ponctuelle de sable blanc
	50022	de 4 à 12 cm, remblai ponctuel de limon jaune compact et hétérogène
	50018	de 4 à 6 cm, remblai ponctuel de limon gris peu compact et homogène
50026	de 2 à 5 cm, remblai ponctuel de limon gris peu compact et hétérogène	
Phase IJ	-----	
Destruction phase 1K	50015	de 2 à 10 cm, couche de limon argileux jaune très compact et homogène. deuxième destruction du mur MR50039
	50016	de 5 à 24 cm, remblai de destruction des murs en terre massive en limon argileux jaune, compact et homogène
	50027	minimum 18 cm, limon-argileux jaune très compact et homogène couche de destruction au nord du mur MR50039
	50029	de 2 à 14 cm, couche de limon argileux jaune très compact et homogène.
	50160	Destruction des murs MR50039 et MR50041
Occupation phase 1L	50033	de 2 à 8 cm, sédimentation de sol de limon gris, meuble et hétérogène, charbonneux Dernier niveau d'occupation de la pièce
	50043	de 2 à 4 cm, sédimentation de sol de limon gris, meuble et hétérogène
	50128	de 2 à 3 cm, sédimentation de sol de limon jaune peu compact
	50138	moyenne 2 cm, sédimentation de sol de limon gris, meuble et hétérogène. Au nord de l'aire de tessons centrale SB50098
	50140	minimum 20 cm, épais remblai de limon argileux, très compact et homogène. Arrêt de fouille

Fig. 20 : Epaisseur, nature, texture et définition des unités stratigraphiques de la pièce 29.

séquences	ilot 1C pièce 35	
Nivellement phase II	□□	voir tableau de la pièce 29
Phase IJ	-----	
Destruction phase 1K	50097	12 cm, remblai de destruction de structures en terre de limon argileux jaune, compact et homogène
Occupation phase 1L	50100	4 cm, sédimentation de sol de limon gris, meuble et hétérogène Dernier niveau d'occupation de la pièce
	50106	3 cm, sédimentation de sol de limon noir, meuble et hétérogène; riche en détritrus
	50114	2 cm, sédimentation de sol de limon noir, meuble et hétérogène
	50115	2 cm, sédimentation de sol de limon noir, meuble et hétérogène
	50122	minimum 35 cm, épais remblai de limon argileux, très compact et homogène. Arrêt de fouille

Fig. 21 : Epaisseur, nature, texture et définition des unités stratigraphiques de la pièce 35.

séquences	ilot 1C pièce 28	
Nivellement phase II	50099 □	environ 140 cm, remblai de destruction de structures en terre de limon jaune, compact et homogène contenant des fragments d'adobe désagrégés
Phase J		_____
Phase K		_____
Occupation phase 1L	50104 □	sol de terre battue de limon jaune, dernier niveau d'occupation de la pièce
	50112 □	de 3 à 6 cm, remblai de réaménagement de limon jaune compact et hétérogène
	50109 □	sol de terre battue peu marqué de limon sableux jaune. Arrêt de fouille

séquences	ilot 1C pièces 31 - 32	
Nivellement phase II	50099 □	environ 140 cm, remblai de destruction de structures en terre de limon jaune, compact et homogène contenant des fragments d'adobe désagrégés
Phase J		_____
Phase K		_____
Occupation phase 1L	50108 □	pièce 31: de 2 à 4 cm, sol pavé de briques crues de limon gris (SL50108). Surface fortement usée dans la partie centrale de la salle
	50113 □	pièce 32: de 6 à 9 cm, sol pavé de briques crues de limon gris (SL50113)
	50124 □	pièce 32: de 7 à 10 cm, sol pavé de briques crues de limon gris (SL50124)
	50133 □	pièce 32: de 2 à 3 cm, sol construit d'un enduit de limon fin jaune
	50119 □	pièce 32 puis 30: sol de terre battue de limon gris
	50136 □	pièce 32: minimum 30 cm, remblai indifférencié compact et homogène. Arrêt de fouille

Fig. 22 : Epaisseur, nature, texture et définition des unités stratigraphiques des pièces 28, 31 et 32.

#### 4. L'implantation temporaire de structures légères (phase 1J)

Après la destruction de l'îlot 1D, l'espace situé devant l'îlot 1C a été occupé par des constructions légères dont l'occupation très temporaire n'a laissé aucune trace explicite sur le fonctionnement. Les données archéologiques sont ténues et apparaissent sous forme de réaménagements architecturaux dans l'îlot 1C et de substructions aménagées dans l'aire ouverte située en face cet îlot (secteurs 22 et 23) (fig. 23).

##### Le secteur 23

Dans ce secteur, une construction légère est attestée par deux murets en angle droit [MR50165 et MR50207] auxquels il faut joindre les cinq calages de poteaux [PO50233, PO50168 à PO50171 et PO50183] (fig. 24).

La tranchée nord-sud correspondant à l'épierrement du mur MR50207 présente un plan irrégulier (L : 190 cm, l : 20-25 cm, profondeur : 8-10 cm), avec des parois obliques très bosselées et un fond légèrement concave [50207]. Dans le tiers nord un caillou et un tesson plantés verticalement ont servi à maintenir la base d'un poteau. Contre la paroi orientale, deux calages de poteaux se répartissent au nord [PO50168] et au sud [PO50208]. Ils sont composés chacun de deux tessons d'amphore massaliète et de deux cailloux qui enserraient un poteau d'un calibre de 8 x 15 cm.

La tranchée du mur MR50165 a un tracé rectiligne est-ouest, au contour très irrégulier [50165]. Les parois ont un profil oblique à surface bosselée (L : 195 cm, l : 15-43 cm, profondeur : 5-11 cm) ; il est à noter que la partie supérieure du creusement a été arasée. De nombreuses traces de poteaux ont été relevées : dans la moitié est, on relève des empreintes circulaires et appointées de 5 cm de diamètre ; au centre, on observe une dépression de 15 sur 28 cm ; à l'ouest, des empreintes quadrangulaires (6 x 8-10 cm) alignées par trois marquent en oblique le fond du creusement.

Les tranchées sont comblées par un limon organique meuble et homogène, et par de la terre rubéfiée de couleur noire qui déborde largement de part et d'autre des structures [50166, 50205].

Dans l'angle interne que forment les deux murs, un calage de trois tessons massaliète et un galet maintenaient solidement ancré dans le sol sur une profondeur de 30 cm un poteau à section rectangulaire de 6 sur 10 cm [PO50233].

Dans l'alignement est du mur MR50165, quatre calages de poteaux [PO50169 à PO50171, PO50183] se répartissent plus ou moins sur un même axe d'est en ouest. Ils sont formés de 4 à 5 cailloux disposés verticalement dans une fosse et calaient un poteau de 5-8 sur 12 cm.

##### Le secteur 22

A l'est et au sud du secteur, trois autres tranchées appartiennent à plusieurs constructions légères dont l'organisation et les plans ne sont que très partiellement connus [MR50092, MR50144 et MR50145]. Au nord, s'étire d'ouest en nord-est un empierrement de sol [50094] ; une cuve en terre est implantée à proximité [CV50179] (fig. 24).



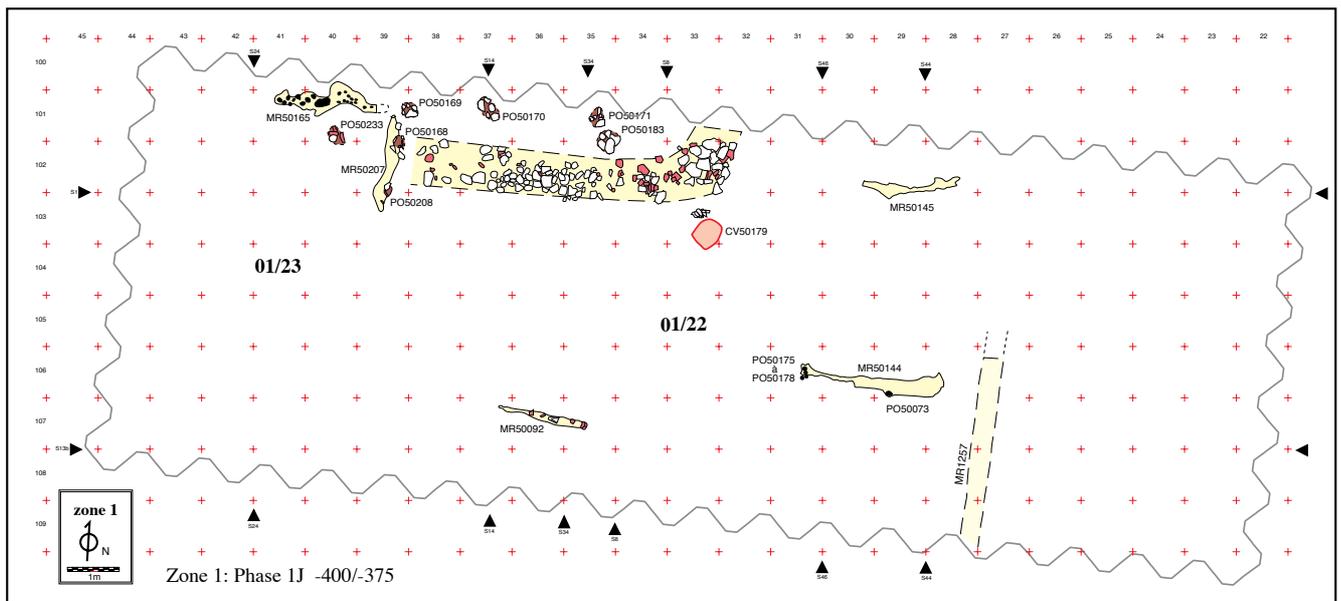


Fig. 24 : Répartition des constructions légères dans l'aire ouverte 22-23.

La tranchée MR50092 présente une forme rectiligne assez régulière d'une largeur variable (L : 176 cm, l : 8-16 cm, profondeur : 8 cm). De gros fragments de vases (15-25 cm) et d'os (35 cm) sont plantés verticalement et dépassent de plusieurs centimètres du creusement. Le comblement se compose de limon gris-noir meuble et hétérogène [50092].

La tranchée du mur MR50144 a un contour et un fond très irréguliers aux faces accidentées [50158] (L : 276 cm, l : 7-38 cm, profondeur : 8-15 cm). A son extrémité ouest, quatre poteaux circulaires de 5 à 7,5 cm de diamètre sont plantés côte à côte sur une profondeur variant entre 4 et 11 cm [PO50075 à PO50078]. Un cinquième poteau [PO50073] de taille plus importante a été placé au centre et en bordure sud du creusement (12 cm de diamètre et enfoncé de 10 cm).

La tranchée du mur MR50145 marque le sol d'un creusement longiligne identique au précédent [50157] (L : 192 cm, l : 13-40 cm moyenne 10 cm, profondeur : 4 à 8 cm). Aucune empreinte de poteau n'y a été observée.

Le comblement des tranchées se compose d'un limon carbonisé meuble et hétérogène contenant des poches de cendre, quelques petits fragments de céramiques et de terre durcie par le feu ainsi que des morceaux de bois carbonisés [50144, 50145].

Entre les structures, un apport de cailloux [50094] correspond vraisemblablement à un empierrement de circulation. Il se compose principalement de cailloux de différents calibres mêlés de quelques moellons et de tessons d'amphores massaliètes, placés sans ordonnance sur une ou deux épaisseurs. Repéré sur une longueur de 6,90 m (largeur 0,54-0,70 m), il oblique vers le nord à son extrémité orientale.

Au sud-est de l'empierrement a été dégagé la base d'une cuve en terre [CV50179] de forme rectangulaire aux angles arrondis (44 x 55 cm). Les parois en torchis [50182], conservées sur 5 à 8 cm de hauteur, sont évasées et reposent directement sur le sol 50082 ; le fond de la cuve n'est pas aménagé. Trois tessons et deux cailloux sont pris dans la base des parois et servent d'ancrage, comme cela a déjà été observé pour la cuve en terre CV992 de la maison en torchis de la zone 1 (Lattara 9, p.352). La cuve est comblée par un limon charbonneux meuble de couleur noire [50179].

### L'îlot 1C

Dans l'îlot 1C, la pièce 29 n'est plus utilisée en tant qu'espace domestique comme dans la phase IJ (maisons 121 puis 120). Le mur sud MR50040 est détruit afin de permettre l'accès à la pièce 30. Pour les autres murs (ouest et nord) il est délicat d'émettre la même hypothèse. En effet, même si l'on constate la présence d'une couche de

destruction au pied des murs 50160, 50029, ceux-ci ont pu garder une certaine élévation comme tend à l'indiquer une seconde couche de destruction du mur nord [50015] au-dessus de l'épaisse couche de destruction des structures. Par contre la présence de calages au sommet de l'arasement dans les extrémités occidentales des murs nord [PO50044] et sud [PO50035] indique que des poteaux porteurs d'une toiture ont été mis en place sur ces structures arasées. En conséquence, on supposera que la pièce 29 n'est plus utilisée telle quelle, mais que la partie nord de la salle, dont les murs ont gardé une certaine élévation, reste occupée, abritée par une couverture en matériaux légers ; nous rattachons à cet état les trois calages de poteaux implantés dans la salle [PO50036 à PO50038]. Au sud de la maison, le poteau PO50035 appartient à la pièce 35.

L'espace devant l'îlot 1C est marqué par un empierrement de sol, cinq creusements longilignes, cinq calages de poteaux, un mur encore en élévation de l'îlot 1D antérieur et les restes d'une cuve en terre. Toutes ses infrastructures présentent des orientations ortho-normées, sans toutefois définir de plan précis. Les creusements correspondent à des tranchées d'ancrage de structures légères dont l'élévation en torchis ou en végétaux n'ont laissé comme témoin que des empreintes et des calages de poteaux.

### 5. Nivellement et exhaussement du quartier (phase 1I)

Au niveau des pièces de l'îlot 1C accolées au rempart, les portes d'accès aux salles 30 et 31 [PR50045 et PR50046] sont obstruées par la construction d'un mur en pierre liées à la terre. Les bouchages sont constitués de moellons de nature diverses (calcaire, grès, conglomerat, travertin) disposés en boutisse et parfois en panneresse [50045, 50046]. Dans la porte PR50045, les intervalles entre le bouchage et les piédroits sont colmatés par de petits cailloux

(5-10 cm). Dans la porte PR50046, un lit attente en terre [50135] nivelle un plan de pose pour le mur. La fermeture de ces portes permet d'obtenir un mur continu parallèle au rempart qui servira d'une part à maintenir l'épais remblai qui s'accumulera contre la courtine (50009) et d'autre part à asseoir les futurs murs de l'îlot 1B (MR50020, MR50050, MR458). Les murs perpendiculaires MR50048 et MR50021 ont aussi été gardés en élévation pour les mêmes raisons.

Une importante couche de terre contenant des fragments de briques crues désagrégées [1854 = 1873 = 1877 = 1881 = 50009 = 50012 = 50013 = 50099 = 50102] recouvre les petites salles accolées au rempart. Observée sur plus de 1,40 m d'épaisseur, cette importante masse de terre forme une butte contre le rempart sur une bande moyenne de 3,30 m de large. Il est intéressant de noter que cet niveau ne contient que de rares tessons d'amphore massaliète et que des parties conséquentes de ces mêmes amphores ont été recueillies au milieu de la couche dans l'angle sud-ouest de la pièce 31 (fig. 19 et 22).

Une série de remblais vont ensuite recouvrir la pièce 29 et l'espace de circulation 132, exhaussant le niveau de 16 à 28 cm en moyenne, créant un nouvel espace : le secteur 27. Constitués de limon peu compact [50026, 50018, 50022, 50006, 50028] ou meuble [50010, 50011, 50001 = 50002 = 50003 = 50005 = 50008], les remblais proviennent de divers endroits du site. Le remblai 50010 renferme de nombreux fragments de torchis (de 4 à 30 cm) avec empreintes de roseaux des marais provenant de la destruction d'une toiture en terre. Pour sa part, l'Us 50014 correspond à une couche ponctuelle de sable pur de 0,5 à 4 cm d'épaisseur.

Avant l'apport du dernier remblai [50001] qui nivellera tout le secteur 27, des restes de débitages de boucherie [50004, 50007] ont été jetés dans la ruelle 132, contre les murs de façade est et nord de l'îlot 1D. Il a ainsi été retrouvé en connexion de gros quartiers de boeuf (colonnes vertébrales, éléments de ceinture, bases de pattes, etc.) mélangés à des pattes de cerfs et des os de moutons. Une broche complète en fer y a aussi été jetée, ainsi que de nombreux et gros fragments d'amphores massaliètes et quelques cailloux. De même, le remblai 50001 renferme d'importants os de boeuf répartis dans toute l'épaisseur de la couche.

Les secteurs 22 et 23, où ont été édifiées les structures légères décrites ci-dessus, sont recouverts par des remblais de terre conséquents qui nivellent le terrain et l'exhaussent de 20 à 30 cm [secteur 22 : 1820, 1824 = 50053, 1839 = 1858 = 1859, 50057, 50064, 50071 = 50079 = 50080, 50084 ; secteur 23 : 1853 = 1906 = 50163] (fig. 10 et 14). Durant cette séquence, la zone a servi pour des rejets divers comme en témoignent des poches de cendre, des vidanges de foyers, de nombreux tessons et os ainsi que d'importants rebuts de graines carbonisées jetées dans deux dépressions avant le nivellement final [1993].

La première concentration de graines, dans le secteur 22, comble une dépression au contour très irrégulier sur environ 3 m<sup>2</sup>. Au nord, la couche se pince sur le remblai tandis qu'elle s'épaissit progressivement vers le sud pour atteindre une puissance de 6 à 8 cm ; elle se poursuit au-delà de la berme sud. Le comblement est constitué de graines et de charbons de bois mêlés à un limon gris d'infiltration, fin et cendreuse [1852 et 1841]. Des tessons et de nombreux fragments de tores en torchis ont été recueillis pêle-mêle dans la partie la plus épaisse de la couche.

La seconde aire de graines se situe dans le secteur 23 qui est limité à l'est par une sorte de dépression longitudinale nord-sud de 5 m de long sur 0,80 m de large. Au fond de ce creux, un limon gris fin forme de part et d'autre des petits bourrelets longitudinaux. Au centre, dans les carrés 40/105-106, on observe une planche carbonisée posée à plat (100 x 20-60 cm) positionnée dans le sens de la tranchée [1930]. Des bandes allongées de cendre pure s'étalent sur le fond de la dépression et recouvrent partiellement la planche. La couche de graines [1857=1909 et 1849] comble la dépression sur une hauteur de 4 cm au sud et s'amincit vers le nord

pour atteindre 2 cm d'épaisseur. Elle se compose de céréales calcinées présentant des concentrations et de charbons de bois. Par contre, du côté sud, la présence des charbons de bois est beaucoup plus faible. À l'inverse de la couche de graine du secteur 22, celle-ci contient très peu de céramique mais livre de nombreux os de micro-faune. En bordure est, la couche est matérialisée par quelques cailloux non brûlés (15 cm).

Ces concentrations contiennent des grains de blés et d'orges qui ont encore conservé leur enveloppe protectrice. Il s'agirait donc de céréales en cours de traitement par torréfaction qui, pour une raison quelconque (nettoyage de four, raté de grillage), ont été jetées dans des dépressions pendant le remblaiement général du secteur.

L'ensemble des séquences de destruction des îlot 1C et 1D (phase 1K) et de nivellement (phase 1I) ont exhaussé le terrain en bordure du rempart de 35 à 40 cm. C'est à partir de cette nouvelle surface, relativement horizontale, qu'a été construit l'îlot 1B vers le deuxième quart du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère (voir rapport de fouille triennuel 1994, p.10).

## 6. Statistiques sur le mobilier

La zone 1 a livré, de 1995 à 1997, 92 unités stratigraphiques contenant du mobilier, datables en totalité du premier quart du IV<sup>e</sup> siècle av. n. è. Voici une statistique globale des éléments recueillis :

### Céramiques

On compte au total 15345 fragments de céramique, qui se répartissent ainsi :

- *Céramique tournée fine* : 1296 fragments, dont :  
Claire peinte : 711 ; grise monochrome : 152 ; attique : 334 ; pseudo-attique : 71 ; ibérique peinte : 1 ; grise peinte : 26 ; ibéro-languedocienne : 1
- *Céramique tournée commune* : 1986 fragments, dont :  
Céramique à pâte claire : 1656 ; céramique commune tournée : 188 ; commune ibérique : 5 ; commune grecque : 17 ; commune étrusque : 2 ; mortier massaliète : 111 ; mortier étrusque : 1 ; autres communes : 6
- *Céramique non tournée* : 3393 fragments
- *Amphores* : 7844 fragments dont :  
Amphore massaliète : 7544 ; amphore étrusque : 52 ; amphore grecque : 8 ; amphore punique : 16 ; amphore ibérique : 211 ; amphore magno-grecque : 3 ; autres amphores : 10
- *Dolium* : 826 fragments.

### Autres mobiliers

- Objets et fragments d'objets en bronze : 24
- Objets et fragments d'objets en fer : 112
- Objets et fragments d'objets en terre : 241
- Objets et fragments d'objets en pierre : 42
- Objets et fragments d'objets en plomb : 4
- Objets et fragments d'objets en verre : 6
- Objets et fragments d'objets en os : 3
- Faune (éléments d'os et de coquillages) : 5185

## 7. Bilan et perspectives

Les fouilles de la zone 1 au cours du programme triennuel 1995-1997 ont permis d'une part d'étudier complète-

ment deux îlots d'habitation anciens (îlots 1C et 1D), et d'autre part de comprendre comment à évolué ce quartier et de quelle manière s'est effectuée l'installation d'un nouvel îlot (îlot 1B), le tout à l'intérieur d'une fourchette de temps relativement courte, située entre -400 et -375 av. n. è.

Ainsi, dans ce quartier périphérique de la ville antique de *Lattara*, on peut suivre en détail le passage, au cours du premier quart du IV<sup>e</sup> siècle, d'une trame urbaine ancienne vers une nouvelle organisation de l'habitat où l'architecture tient compte des schémas directeur d'origine et les intègre en partie. Cette restructuration du quartier s'insère dans la mise en place d'un nouvel urbanisme au second Age du fer, qui perdurera sans grande modification jusqu'à la romanisation.

Les îlots anciens s'organisent en bordure du rempart oriental. L'îlot 1C s'appuie contre la courtine, tandis que l'îlot 1D, séparé du premier par la ruelle 132, se développe perpendiculairement à l'enceinte (phase 1L). Ces quartiers présentent une architecture mixte alliant la pierre, la brique crue et la terre massive modelée à la main. Il est important de souligner que cette technique de la terre massive (également attestée à même époque dans l'îlot 24) disparaît définitivement de l'architecture lattoise dès le deuxième quart du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Chaque îlot est constitué d'une ou de plusieurs unités domestiques, chacune étant formée d'un ou plusieurs modules. L'îlot 1C, de plan barlong, se développe le long du rempart et livre principalement des murs en terre massive hérités d'un état plus ancien. Quelques petits tronçons de murs en pierre liée à la terre et surmontés d'une élévation en briques crues sont cependant attestés par endroits. Doit-on voir dans cette configuration mixte le mélange d'une architecture ancienne essentiellement en terre, avec des réfections faites de murs en pierre et adobe ? Il est intéressant de noter que les nouveaux murs construits en fin de la phase 1L allient pratiquement tous la pierre et la brique crue. Cet îlot présente des maisons à pièces multiples adossées à la courtine. Deux d'entre elles ont été reconnues et sont desservies par une ruelle parallèle au rempart. Les maisons 121/120 et 122, pour ce que nous en connaissons, présentent une même configuration : une grande salle destinée aux repas précédant des pièces plus petites utilisées comme lieu de réserve ou de repos.

L'îlot 1D s'étend perpendiculairement au rempart, à l'ouest de la ruelle 132, en face l'îlot 1C. De forme allongée, il est constitué de cellules juxtaposées accolées par leur grand côté. Comme le précédent, ce quartier offre une architecture mixte. Les plans montrent une organisation originale : deux unités domestiques ont été reconstruites et présentent un schéma identique. Les maisons 123 et 124 comportent chacune une pièce de vie, destinée notamment à la préparation des repas (mais probablement aussi au stockage des denrées), et une cour où sont pratiquées des activités de cuisson d'une ampleur plus importante et de nature différente (grands fours). Une partie de chaque cour était couverte par un auvent.

La destruction et l'arasement de l'îlot 1D, ainsi que des pièces frontales des maisons 120 et 122 de l'îlot 1C, va modifier momentanément la physionomie du quartier (phase 1K). Ainsi à l'emplacement l'îlot 1D, l'espace situé devant l'îlot 1C est occupé par des constructions légères, dont ne reste qu'une partie des tranchées d'ancrage des murs en torchis ou en végétaux (phase 1J). On pourra douter de la nature domestique de structures aussi réduites et éphémères, que l'on comparera aux restes observés dans la cour de l'îlot 27 (cf. ci-après).

Cette phase d'occupation temporaire est suivie d'une phase de remblaiement et de nivellement (phase 1I) qui va exhausser le terrain en bordure du rempart d'une quarantaine de centimètres. C'est à partir de cette nouvelle configuration qu'a été construit l'îlot 1B, vers 375 avant notre ère.

La poursuite des fouilles dans la zone 1 s'effectuera dorénavant à l'intérieur du caisson de palplanche, soit sur une superficie de 155 m<sup>2</sup>. Le programme "stratigraphie" lancé depuis quatorze ans dans cette zone, dont le but est de descendre jusqu'aux niveaux d'origine de l'agglomération urbaine (VI<sup>e</sup> s. av.), bénéficiera d'efforts accrus pour mener à terme l'étude des niveaux enfouis sous la nappe phréatique, qui représentent encore une épaisseur d'environ 1,50 m. L'intensification des recherches et la multiplication des effectifs des fouilleurs, qui seront répartis en deux équipes dans l'enceinte de la zone, devraient permettre de recueillir rapidement les données architecturales, économiques et environnementales qui nous font encore défaut sur l'habitat du I<sup>er</sup> Age du fer.